

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2017

TITRE : le programme HAISSOR : la commune va répondre à l'appel à projet du département

Etaient présents : Roger FENET, Claude GUY, Claude BRENDEL, Jean-Marie DAVI, Jeannine MASNADA, Jean-Louis GENTET, Sabine RUY, Pascal GROSBON, Magali PERNELET, Bruno BOUILLOUX, Bernard JANODY

Excusés : Sophie CHAPUIS, pouvoir à Claude GUY, Laurent TISSOT, pouvoir à Jean-Marie DAVI, Claire-Marie VAILLOUD-DAUMAS, Marie-Christine CHANEL.

Bernard JANODY a été désigné secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} juin 2017

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2017.

2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

Transfert des pouvoirs de police spéciale

L'article L.5211-9-2 du CGCT prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires au Président des EPCI à fiscalité propre au terme d'un délai de 6 mois suivant l'élection du président sauf si les maires des communes concernées s'y opposent.

Ces pouvoirs de police portent essentiellement pour notre territoire sur les sujets « assainissement » et « déchets ».

L'état des lieux avant fusion fait apparaître les transferts des pouvoirs de police spéciale au Président suivants :

- CC Montrevel en Bresse : assainissement non collectif et collecte des déchets ménagers
- CC de la Vallière : assainissement et collecte des déchets ménagers pour toutes les communes sauf Ceyzériat et d'autres transferts spécifiques sur certaines communes
- CC BDSR : assainissement et collecte des déchets ménagers.

Le principe posé est que dans le délai imparti, et à compter du 13 janvier dernier, le transfert des pouvoirs de police spéciale, est automatique sauf opposition d'un ou de plusieurs maires de communes membres.

Le Bureau de la Communauté d'agglomération propose que les communes ne transfèrent aucun pouvoir de police spéciale au Président. Le courrier est arrivé le 13 juin à la mairie pour une réponse avant le 13 juillet.

Entre temps, et avant que l'on puisse délibérer sur ce sujet, le Président a pris, le 22 juin 2017, un arrêté de renoncement au transfert des pouvoirs de police spéciale, considérant que les maires de la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse s'opposent au transfert des pouvoirs de police spéciale.

- **Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**
 - **DECIDE de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police vers notre commune (BDSR détenait ces pouvoirs).**

3 - Commissions communales

. Commission communication

- Plan communal : le Bon à Tirer a été signé. Il sera distribué avec l'Echo de la Chanaz de septembre
- On compte à ce jour 336 abonnés au site Facebook de la mairie

. Commission scolaire

- Rythmes solaires : le décret autorisant les communes à adapter l'organisation de la semaine scolaire est paru le 27 juin 2017. La commune de Tossiat décide de ne rien modifier pour la rentrée prochaine.

- Organisation des TAP : Elle reste semblable à cette année avec comme nouveauté le yoga et le retour du full contact. Les conventions sont en cours d'élaboration ou de renouvellement.
- Conseil d'école : 151 élèves sont prévus à la rentrée ; les répartitions seront connues le vendredi 1^{er} septembre. Le projet d'école a été validé.

. Commission voirie

- L'inauguration du Mode doux a eu lieu le samedi 17 juin : un défilé coloré s'est rendu du village à En Bériat à pied et en vélo.
- Le conseil a décidé de faire un essai d'écluse sur la RD64, à hauteur du 421 route de la Vavrette, pour ralentir la circulation. Le service des routes du département prête le matériel pour un dispositif amovible et temporaire.

. Commission animation

- La pose des rideaux pour la scène de la salle des fêtes est prévue le 25 juillet par l'entreprise BERTHET de Vonnas pour un montant de 4 758 € TTC

. Commission jeunesse et sports

- La sécurisation de l'aire de jeux va débuter semaine 27 par l'entreprise Alexis JANODY
- Une réflexion sur un marquage au sol d'un circuit pour vélos est en cours de réflexion avec l'aide du CME.

. Commission environnement développement durable

- Certains matériels proposés pour l'alternative aux produits phytosanitaires ne sont plus éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau. Il faudra choisir parmi une liste restreinte un matériel adapté, correspondant au budget.

4 - Administration générale

. Révision du loyer de l'appartement du 207 rue Louis-François Jambon

- **Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal**

. **DECIDE de réviser ce loyer selon l'indice de référence : il s'élèvera à 361.55 €**

. **APRR** : opération de délimitation du domaine public routier autoroute A40 qui traverse le territoire de la commune permettant la remise foncière des voies par acte administratif gratuit.

- **Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **décide de rendre un avis favorable à la délimitation des voies telle que proposée**
- **prendre acte que les frais relatifs à cette opération incomberont à la société APRR**
- **autorise le maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.**

. Tarifs cantine et garderie

- **Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux tarifs**

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE	Matin	Mercredi matin	Soir
1er enfant	1,30 €	1,30 €	1,80 €
2e enfant	1,10 €	1,10 €	1,60 €
3e enfant	1,00 €	1,00 €	1,40 €
4e enfant et au-delà	gratuité		

TARIFS CANTINE	Enfants	Adultes
inscription normale	4,00 €	5,80 €
inscription tardive	4,50 €	6,50 €

- **HAISSOR** : appel à projet pour 6 logements (5T2 et 1T3)

La commune établit un partenariat avec une association d'aide à domicile (ADAPA sur notre territoire) et un projet socio-gérontologique. L'intervention de l'association s'effectue autour de deux axes : l'entretien des parties communes et l'animation (temps hebdomadaire de repas en commun, présence hebdomadaire d'un responsable de l'association, temps d'animation mensuel).

- **Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal fixe l'enveloppe financière annuelle à 9 000 €**

La commune va répondre à l'appel à projet du département avant fin août, fin du délai, et saura fin octobre si elle est retenue pour ce projet.

5 - Personnel

Suite à la demande de disponibilité de la cantinière une offre d'emploi a été transmise sur le site du centre de gestion et sur facebook. Après avoir reçu une douzaine de candidatures et fait passer un entretien à 6 candidats,

- **Le conseil municipal acte le recrutement pour la rentrée scolaire, de Marie-France DREVET.**

6 - Finances

. **Décision modificative :**

Lors du vote du budget, les opérations d'ordre budgétaire n'ont pas été équilibrées et n'a pas été pris en compte l'amortissement des subventions. Il convient donc d'inscrire une somme identique en dépenses de fonctionnement (compte 6811-chap 042) et en recettes d'investissement (compte 28-chap 040). Le montant devant être inscrit est de 9 817,70 € soit :

- Giratoire Vavrette (subvention) : 2 182,00 €
- Travaux éclairage : 6 260,70 €
- Logiciels : 1 375,00 €

D'autre part, afin de solder le marché « mode doux » il est nécessaire d'alimenter le compte 2315 :

Compte	intitulé	Inscrit au budget	Mandaté	Solde
2315	Sécurisation entrée Nord	4 300.00 €	4 116.00 €	184.00 €
	Mode doux RD 64	206 300.00 €	188 528.82 €	17 771.18 €
	Vestiaires	100.00 €	0.00 €	0.00 €
	total 2315	210 700.00 €	192 644.82 €	17 955.18 €
	Reste à mandater			
	Mode doux	Infratech	1 540.08 €	
		Eurovia	16 944.98 €	
		TOTAL	18 485.06 €	-529.88 €

Il est proposé la décision modificative suivante, compte tenu de l'inscription en recettes/section d'investissement de + 5 687.00 €, d'affecter 1 000 € (529.88 + 470.12) au compte 2315 et le solde 4 687.00 € en dépenses imprévues.

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
6811	Dotations aux amortissements/immob. incorporelles et corporelles	+2 823.00	2315	installations techniques	+1 000.00
60612	Energie-électricité	-2 823.00	020	Dépenses imprévues	+4 687.00
TOTAL		0.00	TOTAL		+5 687.00
RECETTES			RECETTES		
			2804131	Dept Bâtiments et installations	+2 182.00
			28041582	GFP bâtiments et installations	+3 505.00
TOTAL		0.00	TOTAL		+5 687.00

. Ligne trésorerie :

Depuis le début de l'année nous avons réalisé 323 942 € en dépenses d'investissement, 461 655 € en dépenses de fonctionnement (total dépenses : 785 597 €) et perçu 4 325 € de recettes d'investissement et 310 121 € de recettes de fonctionnement (total recettes : 314 446 €). Nous avons donc bien ponctionné notre avance de trésorerie. La ligne de trésorerie permet d'éviter de recourir durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels dans l'attente de rentrées, pour payer les dépenses courantes.

Un contrat a été signé avec la Caisse d'Epargne :

- Montant 300 000 €
- Durée : 1 an
- Index de tirages : EONIA
- Marge : 0.75 %
- Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office
- Commission d'engagement : 0.40% prélevés une seule fois
- Pas de commission de mouvement ni de non utilisation.

. Plan de financement :

- Aménagement de la Chanaz : afin de présenter les demandes de subventions il est nécessaire de délibérer sur le plan de financement. Il est proposé le montage suivant :

Nature des dépenses	DEPENSES HT	Nature des recettes	RECETTES HT
Terrassement/exutoire/aménagement paysager	54 000.00 €	Subvention DETR (20%)	10 800.00 €
		Subvention Conseil Départemental de l'Ain (15%)	8 100.00 €
		Autofinancement	35 100.00 €
TOTAL DEPENSES	54 000.00 €	TOTAL RECETTES	54 000.00 €

- **Le conseil municipal valide le plan de financement du projet d'aménagement de la Chanaz.**

7 - Urbanisme

. Dossiers déposés depuis le dernier conseil :

- Permis de construire

- BESSARD Pascal 267 - route de Salles : réhabilitation d'une maison
- BOMBELLI/VIENNENC – 762 chemin des Teppes : construction d'une maison

- Déclarations préalables

- PETIT Jean-Louis – 851 chemin des Teppes : construction d'un mur
- BOCHNAKIAN Jean-Philippe – Aux Teppes : Division parcellaire

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal a également été informé des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie pour lesquelles le maire n'a pas préempté (délégation du conseil au Maire).

- DANNENMULLER Gérard (partie de ZI section 100 - Champ Ponnard – zone U)
- PECHU LACOMBE Marguerite (section D 775 – 303 rue LF Jambon/section D1394 - 19 place des anciens combattants)
- MORAND Norbert (section D302 - 314 rue LF Jambon).

8 – Questions diverses

- Ecole de musique : projet d'installation dans les anciens locaux de BDSR
 - CCAS : 2^{ème} session de Happy'Tab avec l'ADAPA en septembre ; les inscriptions sont ouvertes
 - SCOT : le PLU devra être révisé dans les 3 ans
 - le nouveau règlement de la Défense Extérieure contre l'incendie demande un recensement des poteaux d'incendie avec le débit et un schéma de conformité
 - le 18 juillet : réunion du syndicat des eaux
 - le 21 juillet : rando ambroisie
 - le 14 septembre : réunion avec les présidents d'association pour établir le calendrier des fêtes 2018
- Date prochain conseil : jeudi 7 septembre à 20 heures.**

La séance est levée à 22 heures 45.